



# Rapport d'activités

# 2018

**AGENCE  
TERRITORIALE  
INGÉNIERIE  
PUBLIQUE**



## SOMMAIRE

Les formations de l'ATIP	04
L'instruction du droit des sols	06
L'accompagnement technique - URBANISME	08
L'accompagnement technique - AMENAGEMENT	10
Zoom Projets	13
Le conseil	19
L'accompagnement technique pour le Département	20
Le traitement des paies	22
La gestion des listes électorales	24
Qualité, méthodes et expertises : les chantiers 2018	26
Les différents sites de l'ATIP en territoire	28
L'organigramme	29

## 2018, une année de communication à 360°

En janvier 2019, l'ATIP fête ses trois ans et le chemin parcouru pour développer la qualité de son service d'ingénierie. En 2018, elle a accompagné 213 démarches d'urbanisme et d'aménagement menées par ses membres, elle a réalisé l'instruction du droit des sols pour 453 communes, et enfin, elle a assuré le traitement des paies et la gestion des listes électorales pour respectivement 274 et 282 collectivités membres.

Une très forte attention a été portée à la consolidation des missions existantes :

- la mission gestion des listes électorales bénéficie depuis octobre 2018 d'un nouveau logiciel connecté au répertoire électoral unique de l'Insee
- la mission paie s'est renforcée et a anticipé la mise en place du prélèvement à la source en janvier 2019
- la mission Application du Droit des Sols (ADS) a consolidé son organisation, expérimenté de nouvelles relations de travail avec les Architectes des bâtiments de France (ABF) et publié des guides et fiches pratiques à l'usage des maires, des services, et des administrés
- la mission études s'est dotée d'un nouveau logiciel marché
- l'ATIP prépare également la mutation engagée vers la dématérialisation.

L'année 2018 aura été la première année des formations de l'ATIP lancées en partenariat avec

l'Association des maires du Bas-Rhin (AMBR).

Leur succès est allé crescendo tout au long de l'année. Les équipes se sont fortement engagées pour la réussite de cette mission essentielle, qui complète parfaitement les services de l'ATIP, faisant le lien entre la pratique de terrain et l'expertise, dans la conduite de l'action publique.

L'ATIP a également préparé de beaux projets qui verront le jour en 2019 et plus tard : l'ouverture d'une nouvelle mission SIG en janvier 2019, la mise en place d'un télé-service pour la saisine par voie électronique des demandes liées au droit des sols, la publication de tableaux de bord communaux de l'activité ADS, etc.

L'ATIP est donc en constant progrès pour perfectionner le service rendu à ses membres et pour s'adapter à leurs besoins. En 2018, elle a entrepris de venir à leur devant. La première édition des Rencontres de l'ATIP en territoires a eu lieu début avril 2018 à Molsheim, Monswiller et Drusenheim rassemblant à chaque fois entre 60 à 80 élus et techniciens pour un moment d'échange et de partage sur le thème du rôle des ABF. Enfin, depuis septembre 2018, l'ATIP est également visible sur le web depuis son site [www.atip67.fr](http://www.atip67.fr)

L'ATIP s'ouvre donc à 360°, à ses membres naturellement, mais aussi à ses partenaires, au réseau d'ingénierie publique du Bas-Rhin pour travailler ensemble et pour mieux s'adapter aux évolutions qui traversent aujourd'hui les organisations territoriales et à leurs enjeux.



## Les formations de l'ATIP



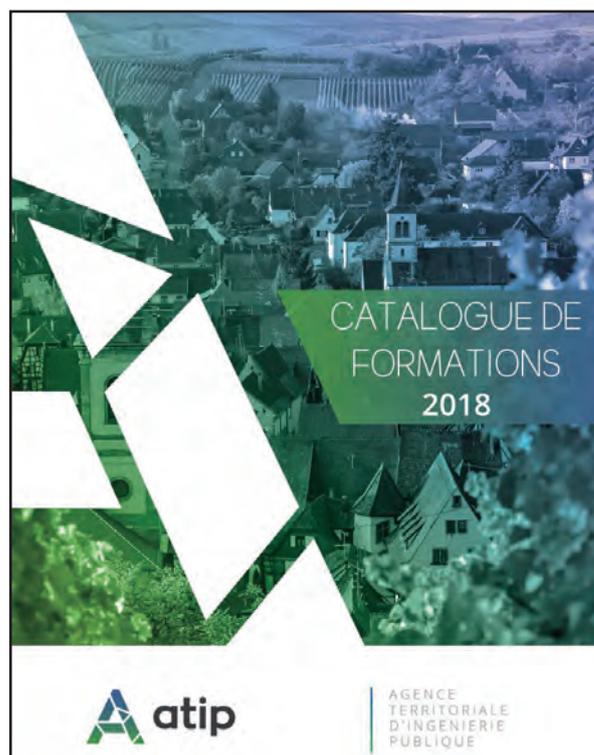
### 2018 : déploiement de la « mission formation »

En lien avec l'Association des maires du Bas-Rhin, l'ATIP a déployé en 2018 une nouvelle mission vouée à la formation des élus et des agents des collectivités. 13 sessions ont été proposées, axées sur l'urbanisme et l'aménagement : « Le Maire et l'ADS », « Les fondamentaux de l'urbanisme », « Les outils de l'aménagement » mais aussi sur les questions environnementales : « L'évaluation environnementale », « Les incidences sur l'urbanisme de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ». Pour assurer une large diffusion de ces actions de formations, les sessions ont été réparties sur les différents sites de l'ATIP en territoire et à Strasbourg. En outre, une formation sur mesure et dédiée aux communes du secteur de l'ancien SIVOM de Schweighouse a été organisée pour créer les conditions d'une appropriation et d'une mise œuvre partagée du PLUi en vigueur, en lien avec l'ADS.

L'ensemble de ces formations a été conçu de manière à ce que les élus et les agents disposent des connaissances de base leur permettant d'appréhender leur rôle et leur champ d'intervention. Chaque session, animée par deux formateurs de l'ATIP, experts des thématiques proposées, a donné lieu à la présentation de retours d'expériences, d'exemples, d'exercices pratiques et a été l'occasion d'échanges nourris entre les participants de manière à ancrer ces connaissances et permettre leur déclinaison dans des actions concrètes au service des territoires. Chaque participant s'est vu remettre une mallette comportant les supports de formation ainsi que des fiches techniques utiles.

Plus d'une centaine d'élus et agents ont ainsi été formés durant cette première année. Les évaluations des participants se sont révélées très positives. Elles ont aussi permis l'expression de besoins complémentaires qui enrichiront le catalogue 2019.

**Pour faciliter les démarches administratives des élus locaux, l'ATIP se charge de la gestion des demandes au droit individuel à la formation (DIF) des élus et des démarches pour obtenir le remboursement de leurs frais (déplacements, repas) en lien avec la Caisse des dépôts.**



atip

Rapport d'activités 2018

# LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME

TERRITOIRE-NORD



# LE MAIRE ET L'ADS

TERRITOIRE OUEST



# L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

TERRITOIRE SUD



atip

Rapport d'activités 2018



## L'instruction du droit des sols

Au 1er janvier 2018, 5 communes du territoire Ouest ont rejoint l'ATIP pour la mission ADS : Pfalzweyer, Lohr, Petersbach, Frohmuhl et Hinsbourg.

Ainsi, en 2018, 24 005 dossiers ont été instruits sur 453 communes par les 42 agents en charge de l'ADS de l'ATIP.

### Equilibrage des portefeuilles d'instruction

En 2016 et 2017, de nombreuses communes ont rejoint progressivement la mission ADS de l'ATIP. Afin de retrouver un juste équilibre dans la répartition de la charge d'instruction au sein des équipes, un gros chantier d'analyse de l'activité ADS a été mené fin 2017. Cette étude a servi de base pour adapter les périmètres d'intervention des binômes d'instruction à compter du 1er mars 2018. Une attention toute particulière a été portée afin de limiter les changements d'instructeur pour les communes et d'assurer la continuité du service et sa qualité.

### Formations des communes à l'outil Cart@DS

Comme chaque année, les services de l'ATIP ont formé les communes à l'utilisation de l'outil informatique d'instruction, Cart@DS. Ainsi, ce sont 53 communes qui ont pu suivre l'une des 6 journées dédiées à la prise en main de l'outil.

### Adaptation de l'outil de pilotage

Depuis le 1er septembre 2017, une équipe de deux instructeurs volants est basée à Strasbourg pour venir en appui des équipes en territoire en tant que de besoin.

Ce dispositif permet d'éviter toute rupture de service en cas de fluctuation interne sur la base d'un outil de pilotage. Un arbitrage est réalisé mensuellement pour déterminer quelle sera la répartition de ce soutien entre les territoires le mois suivant. En 2018, cet outil de pilotage a été perfectionné pour améliorer la connaissance et la prise en compte de la charge en cours.

### Publications

Cette année encore, l'ATIP a pris soin de fournir à ses membres des outils de collaboration et de travail utiles au quotidien. Deux documents ont été publiés durant l'année 2018 :

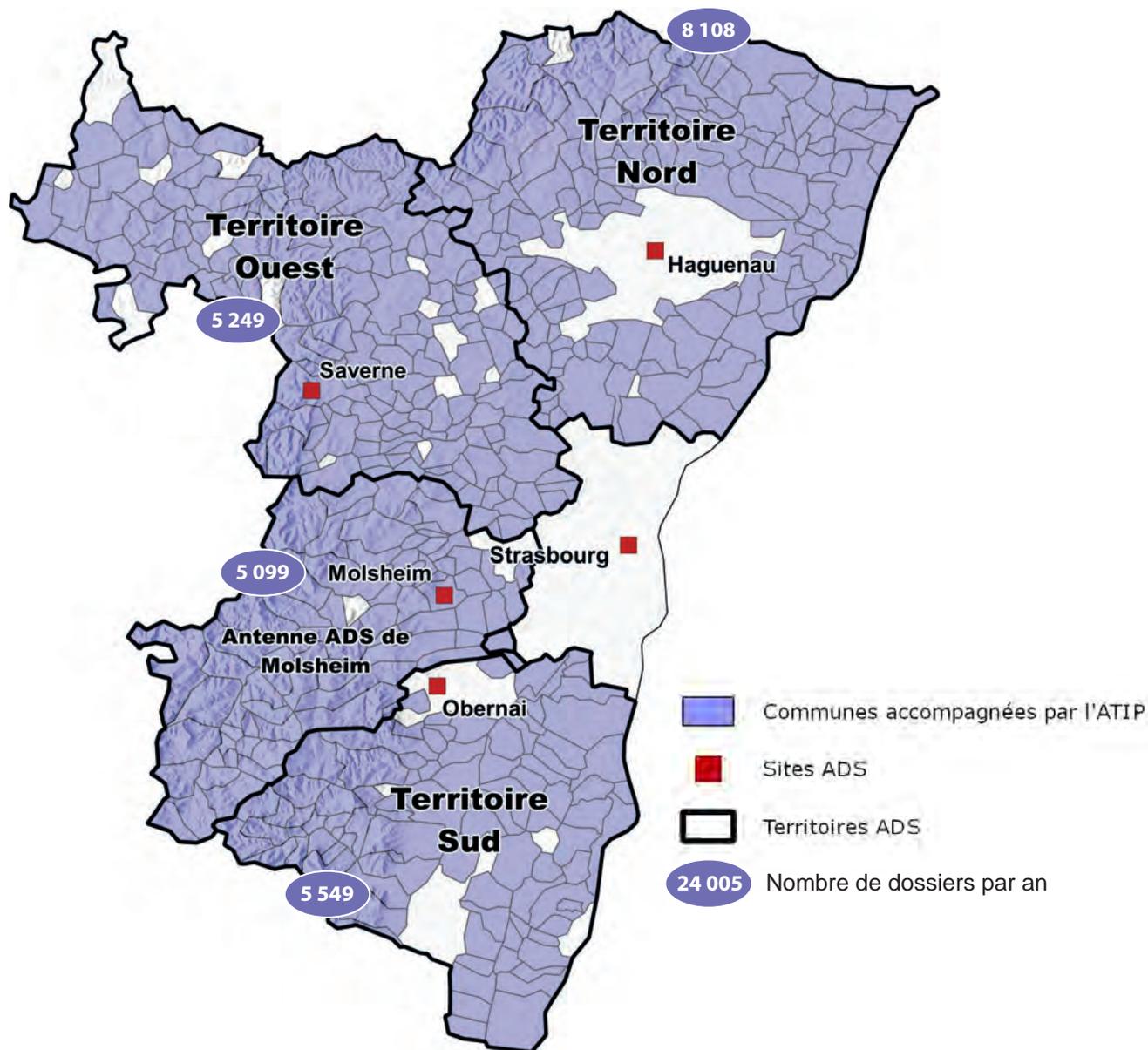
-*Les guides de l'ADS*, à destination de l'élu, de l'agent communal et de l'instructeur. Ces guides, réunis dans un même document, visent à organiser les relations entre les communes adhérentes et l'ATIP.

-*Entre voisins, notions de droit civil*, à l'usage des communes. Ce guide a vocation à aider tant les communes que les administrés pour répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur les règles de voisinage : plantations, écoulement des eaux, droits de vues, etc.

### Collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France : on lance l'expérience !

**Lors des Rencontres en territoires d'avril 2018, les élus présents ont fait part de difficultés sur des projets situés dans un périmètre de protection patrimoniale. Suite à ces témoignages, le Président de l'ATIP, Frédéric Bierry et les services de l'ATIP ont rencontré à deux reprises le chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) afin de travailler sur des pistes d'amélioration des relations entre les élus, le service instructeur de l'ATIP et les Architectes des Bâtiments de France.**

**Des pistes de travail ont été lancées, et une expérimentation a débuté en septembre 2018 sur le secteur Sud. Cette expérimentation consiste à mener de concert l'examen des dossiers (déposés, avant-projets) avec l'ABF, afin de fluidifier le parcours des dossiers, de prévenir les refus, et de travailler en amont sur les projets les plus importants.**



Secteurs ADS	Nb total de dossiers	Types de dossiers						Communes ADS
		CUa	CUB	DP	PC	PA	PD	
Antenne ADS Molsheim	5099	1871	165	2084	847	49	83	70
Territoire NORD	8108	2640	127	3459	1649	51	182	138
Territoire OUEST	5249	1919	132	2111	945	46	96	151
Territoire SUD	5549	1905	137	2273	1043	60	131	94
<b>TOTAL</b>	<b>24 005</b>	<b>8335</b>	<b>561</b>	<b>9927</b>	<b>4484</b>	<b>206</b>	<b>492</b>	<b>453</b>

PC : permis de construire  
 PA : permis d'aménager  
 PD : permis de démolir

CUa : certificat d'urbanisme informatif  
 CUB : certificat d'urbanisme opérationnel  
 DP : déclaration préalable

**atip**

Rapport d'activités 2018

## L'accompagnement technique URBANISME



L'ATIP propose à ses membres un large éventail d'outils en matière de planification urbaine, avec un niveau d'intervention adapté aux besoins de chaque collectivité :

- Conseil en amont pour l'aide à la décision, par exemple sur les différentes options envisageables pour concrétiser un projet, les procédures à prévoir, les coûts et délais associés, le droit de préemption urbain... ;

- Accompagnement (aux côtés du maître d'ouvrage) pour l'élaboration ou l'adaptation de cartes communales, Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ;

- Réalisation complète (incluant l'étude) de certaines procédures de moindre ampleur (mises à jour, modifications, révisions « allégées » ou mises en compatibilité de PLU notamment).

Lorsqu'elle accompagne un de ses membres sur une procédure d'urbanisme, l'ATIP se charge de la rédaction de tous les actes (délibérations, arrêtés) et des pièces administratives qui leur sont liées (courriers de transmission...), ce qui mobilise trois chargées de procédures. Cet accompagnement particulier concourt à la sécurité juridique des documents d'urbanisme.

En mars 2014, la loi ALUR avait impulsé une vague de modernisation des documents d'urbanisme en prévoyant la caducité des POS à court terme et en favorisant l'élaboration de PLU intercommunaux (PLUi). En conséquence, de nombreuses démarches sont en cours dans le département pour transformer les POS en PLU ou pour élaborer des PLUi dans les territoires qui ont souhaité s'emparer de la démarche.

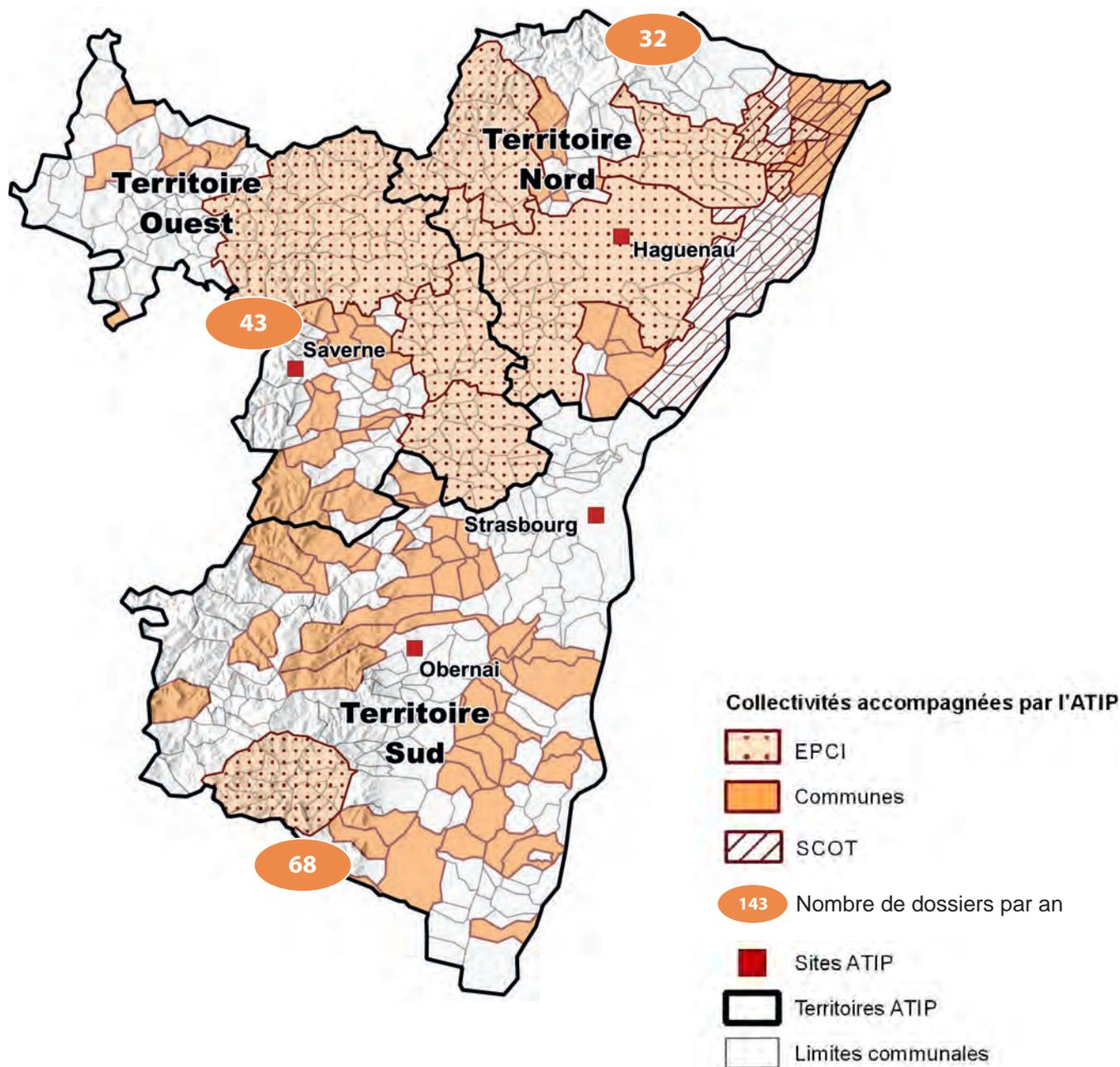
Ainsi, au nombre des opérations suivies par l'ATIP en matière d'urbanisme en 2018, figurent 32

procédures de révision de POS en PLU (environ 80% des révisions suivies) et 5 procédures d'élaboration de PLUi. L'afflux de procédures consécutif à la loi ALUR continue à nécessiter une mobilisation importante des équipes-projets en territoires et des expertises de l'ATIP, avec à la clé une modernisation d'une grande partie des documents d'urbanisme locaux dans le Bas-Rhin.

La mise en œuvre de la réforme du contenu des PLU, entrée en vigueur en 2016, concerne quasiment tous ces documents. Les questions qu'elle suscite encore, les pistes d'expérimentation qu'elle ouvre, ont amené l'ATIP à organiser une réflexion interne sur l'écriture des PLU, en lien avec l'activité d'application du droit des sols. L'enjeu est d'élaborer des documents d'urbanisme répondant au plus près aux besoins des collectivités, tout en facilitant leur mise en œuvre.

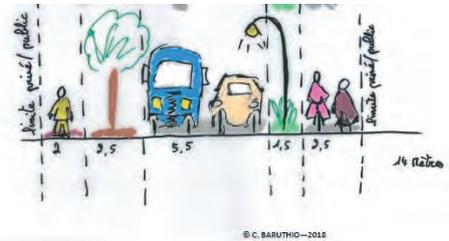
L'ATIP s'est encore attachée en 2018 à suivre les évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'impacter les documents d'urbanisme, notamment la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) ou le projet de décret sur l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Concernant ce dernier, l'ATIP a participé à la consultation publique organisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en vue de suggérer un assouplissement de certaines mesures.

Enfin, l'ATIP a poursuivi en 2018 l'expérimentation sur la numérisation des documents d'urbanisme au standard CNIG en vue de leur versement sur le Géoportail de l'urbanisme. La formation des équipes-projets au format de numérisation retenu au niveau national et à ses exigences particulières a été un préalable important en vue de pouvoir proposer cette prestation aux collectivités.



	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	32	1	15	16
Territoire OUEST	43	4	11	28
Territoire SUD	68	0	32	36
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>5</b>	<b>58</b>	<b>80</b>

# L'accompagnement technique AMENAGEMENT



La mission d'accompagnement technique en aménagement proposée par l'ATIP répond à une grande diversité de besoins et apporte une réponse à la complexité des procédures, contraintes et acteurs intervenant dans les projets.

Les agents de l'ATIP interviennent en appui sur un projet opérationnel, quel que soit sa nature (à l'exception des projets de construction) et son degré d'avancement. Les missions proposées dépendent des besoins des collectivités et des compétences déjà mobilisées. Les agents se concentrent sur le suivi des procédures, leur articulation, l'appui technique, ils régulent l'interface avec les interlocuteurs institutionnels et assurent l'animation et la coordination du projet.

En 2018, l'ATIP a accompagné ses membres sur près de 70 opérations. Le suivi des études et l'analyse technique des projets constituent le cœur des actions menées par les équipes de l'ATIP auprès des membres, en particulier sur les 28 projets d'aménagement d'espaces publics ou les 17 opérations d'aménagement groupées.

L'équipe projet qui intervient auprès des membres lors de l'accompagnement répond aux besoins en termes de commande publique (préparation des consultations notamment) mais aussi en compétences techniques avec une plus-value significative sur l'appréhension fonctionnelle et qualitative des projets.

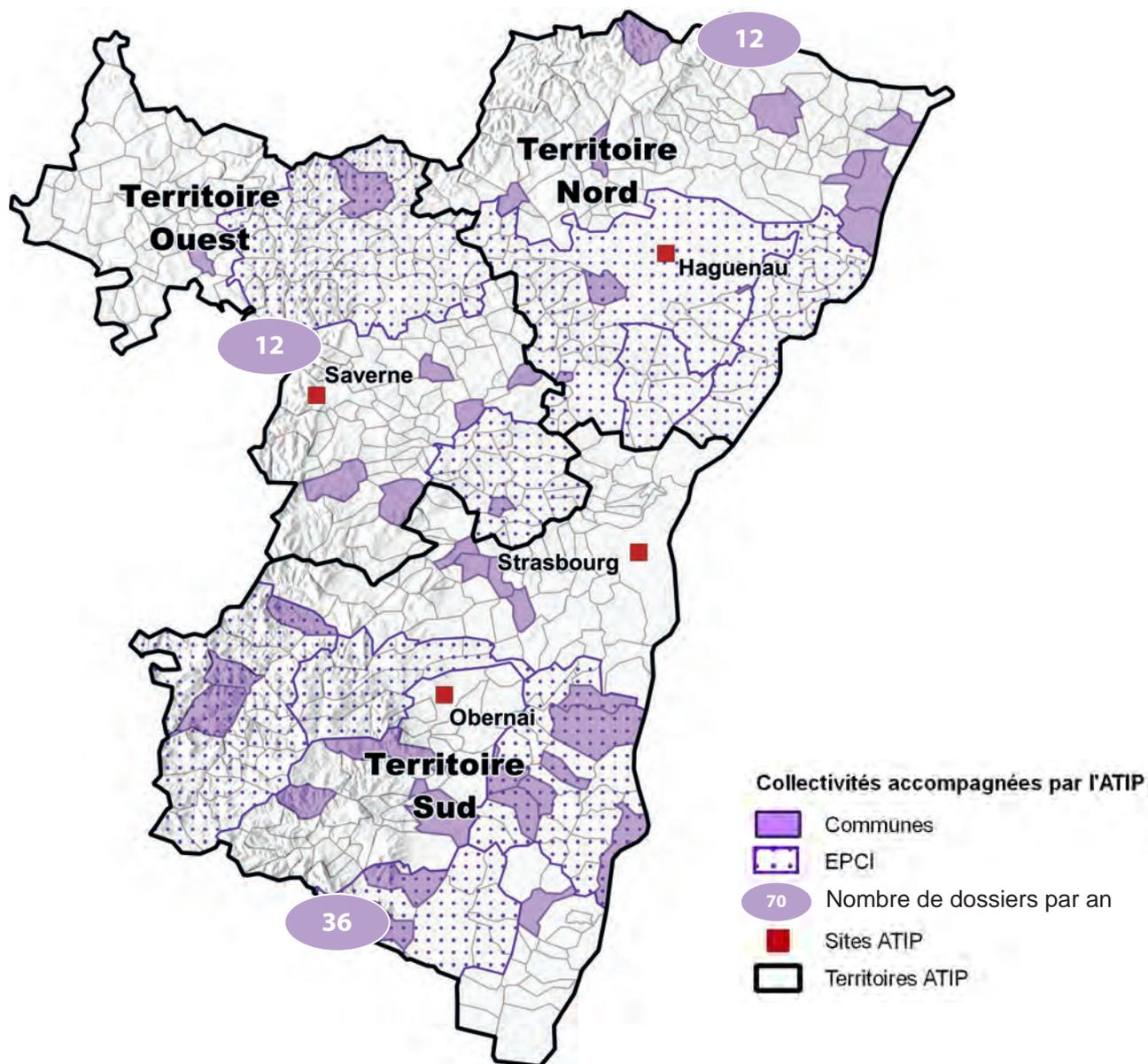
La réforme des collectivités territoriales a entraîné une redistribution des compétences qui amène l'ATIP à travailler davantage pour les intercommunalités, en particulier sur les secteurs à vocation d'activités.

En 2018, l'ATIP a également été davantage mobilisée par ses membres sur des missions de concertation avec les habitants, pour présenter et exposer les projets d'aménagement, mais aussi pour l'animation d'ateliers et de séminaires entre élus, sur le devenir d'un secteur ou d'un site en particulier.

Schéma de composition d'une équipe-projet de l'ATIP, présente sur les territoires et mobilisant les équipes support en expertise de Strasbourg selon les besoins



Wilwisheim : aménagement du coeur de village  
Place de l'église



	Nb total d'opérations en aménagement
Territoire NORD	12
Territoire OUEST	12
Territoire SUD	36
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

## Détail des opérations d'aménagement en cours

Territoire Nord (12)	BEINHEIM	Réaménagement - Friche Weber
	CA de Haguenau	Aménagement de la Zone d'Activités Economiques de la Sandlach-Est
	CdC de la Basse-Zorn	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
	CdC du Pays Rhéna	Zone d'Activités Economiques de Drusenheim-Herrlisheim
	GUMBRECHTSOFFEN	Réaménagement viaire
	MOTHERN	Etude de faisabilité d'une zone d'extension d'habitat
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHIRRHOFFEN	Lotissement "Les Crécerelles" - Phase 2
	SEEBACH	Devenir du centre-bourg
	SELTZ	Lotissement "Les Genêts" - Tranche 2
WINGEN	Aménagement du quartier+ 67 "Les Sapins" 2ème tranche	
WOERTH	Etude de faisabilité du secteur Herrenberg-Mannenbach	
Territoire Ouest (12)	CdC de Hanau - La Petite Pierre	Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
	CdC de Hanau - La Petite Pierre	Aménagement de la rue principale RD919 à Wimmenau
	CdC du Kochersberg -Ackerland	Accompagnement de la ZAC de l'Ackerland
	DRULINGEN	Etude préalable et programme d'aménagement de la traverse du centre-bourg
	DUNTZENHEIM	Etude d'opportunité du réaménagement de rues et d'espaces publics
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la rue des Seigneurs
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la traverse rue de Furdenheim
	SOMMERAU/SALENTAL	Etude urbaine, projet centre et projet urbain habitat
	WALTENHEIM-SUR-ZORN	Réaménagement des rues de l'Ecole, de l'Eglise et du coeur de village
	WASSELONNE	Etude d'opportunité pour l'amélioration de la desserte de la ZA
WILWISHEIM	Aménagement du coeur de village : place de l'Eglise et rue du Château	
WIMMENAU	Faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village / DCE	
Territoire Sud (36)	BARR	Aménagement d'un parc de stationnement
	BARR	Aménagement de voiries "Croix de la Poste"
	BARR	Aménagement du Quartier Bodenreben
	BARR	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
	BARR	Aménagement du secteur Silberkrauss-Eschbuhl
	BARR	Aménagement de la Place du Château
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC du Canton d'Erstein	Tranche 3 du parc d'activités des nations - permis modificatif (Benfeld)
	CdC du Canton d'Erstein	ZAC du parc d'activités des nations (Benfeld)
	CdC du Canton d'Erstein	Zone d'Activités de Krafft
	CdC du Canton d'Erstein	Zone d'Activités du "Gaenshecklen" (Rhinau)
	CdC du Canton d'Erstein	Aménagement de la tranche 2 du PAPE à Erstein
	CdC du Canton d'Erstein	Zone artisanale "Le Ried" (Gerstheim)
	CdC du Canton d'Erstein	Extension du parc d'activités des nations (Sand)
	CdC de Sélestat	Schéma directeur des Zones d'Activités
	DAHLENHEIM	Dossier de DUP pour l'entrée du village
	DUPPIGHEIM	Dévoisement de la RD 111
	EICHHOFFEN	Aménagement de la route des Vosges (RD35)
	EICHHOFFEN	Aménagement de voiries (rues des Bois et des Noisetiers)
	EPFIG	Aménagement de la rue des Alliés
	ERGERSHEIM	Aménagement d'espaces publics
	ERNOLSHEIM-BRUCHE	Dévoisement RD 111 et avenue de la Concorde Projet Lohr
	ERSTEIN	Dossier de DUP de la ZAC "Europe"
	HUTTENHEIM	Restructuration de la friche ERGE
	KERTZFELD	Etude de faisabilité extension urbaine - secteur Oberfeld
	LA BROQUE	Quartier "Les Ecrus"
	MATZENHEIM	Aménagement de l'entrée de village
	MUTTERSOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittisheim
	NORDHOUSE	Aménagement de la rue du Château
	OBENHEIM	Modification du lotissement "Les Jardins"
	RHINAU	Etude de faisabilité - extensions à vocation d'habitat
	SCHERWILLER	Etude de faisabilité des extensions urbaines
	SCHIRMECK	Etude de faisabilité - réhabilitation du Quartier des Mésanges
	URMATT	Aménagement des espaces publics du centre de la commune
	WITTISHEIM	Aménagement du parking de la salle polyvalente



## Zoom Projets

### ROTHAU

#### Ancien site industriel « Steinheil »

L'ancien site industriel « Steinheil » et une partie du ban communal de Rothau sont concernés par un projet routier départemental. Ce projet a d'ores et déjà conduit à mener de nombreuses études et démarches techniques relatives à la qualification des espaces concernés mais aussi au réaménagement de la route départementale 1420.

Le Département, dans son rôle de maître d'ouvrage, a organisé une concertation sur le projet. Dans ce cadre, il était important que les élus et techniciens locaux aient une vision partagée des enjeux du projet aux différentes échelles du territoire (pour la Communauté de communes propriétaire de la friche Steinheil, pour la commune à l'échelle de sa traversée d'agglomération).

Dans ce contexte, il a été demandé à l'ATIP de mener une démarche légère pour synthétiser les éléments d'études existants et finaliser une présentation cohérente des enjeux soulevés par le projet urbain.

Cette courte mission a été centrée sur l'animation d'ateliers visant l'émergence d'un positionnement partagé. Des compétences diversifiées au sein de l'ATIP ont été mobilisées afin d'éclairer des thématiques d'aménagement et de planification et pour animer la journée de séminaire.

Parmi les travaux réalisés peuvent être cités :

- Les éléments liés à la préparation de la journée de séminaire en lien avec les services techniques de l'intercommunalité et du Département (point sur les études existantes, calage de l'organisation de la journée, réalisation des supports nécessaires) ;
- L'animation de la journée d'études avec une sortie sur le terrain et deux temps d'atelier (le devenir de l'ancien site Steinheil et la requalification de la RD 1420 déviée) ;
- La synthèse des ateliers et des échanges de la journée ;
- La production de deux panneaux pour la concertation.

Outre l'amélioration de la connaissance sur les potentiels d'aménagement urbain du secteur, la démarche a permis d'alimenter les échanges entre les acteurs locaux et d'établir un consensus sur les scénarios d'aménagements possibles au sein de l'intercommunalité.



#### Pierre Grandadam - Président de la Communauté de communes de la Bruche



*« J'ai demandé à l'ATIP, en accord avec les maires de Rothau et La Broque, de nous assister dans l'organisation d'une journée de réflexion et de travail sur le projet urbain de la friche Steinheil. Cette réflexion se tenait en parallèle de la phase de concertation obligatoire relative au projet d'aménagement de la traverse de Rothau porté par le Département. 30 personnes, élus, socio-professionnels et techniciens se sont mobilisés. L'ATIP a su créer et assurer un cadre de réflexion et mettre en œuvre une animation de qualité. »*

*Des conclusions claires ont pu être dégagées et un consensus a été trouvé.*



## Zoom Projets

### Une première : les Rencontres de l'ATIP en territoires

Les Rencontres de l'ATIP en territoires ont eu lieu les 29 mars 2018 à Monswiller, 06 avril 2018 à Molsheim, et 9 avril 2018 à Drusenheim. Durant 2 heures, les élus et techniciens des territoires se sont réunis pour échanger sur le rôle de l'ABF dans un premier temps puis sur l'offre d'ingénierie et les enjeux de l'ATIP dans un second temps.

Après une présentation générale de l'ATIP sur le rôle de l'ABF et la portée de ses avis, les échanges ont été très soutenus, et chacun a pu partager ses expériences de terrain et ses attentes. En effet, la bonne articulation entre les avis de l'ABF et les décisions d'application du droit des sols prises par les maires est un enjeu important pour le fonctionnement des collectivités et la relation aux administrés. Plus encore, les élus ont relevé qu'il y a aussi un enjeu de développement des territoires par une prise en compte équilibrée du patrimoine.

Les attentes des élus ont été relevées dans le détail et ont été partagées à deux occasions par le Président de l'ATIP et l'ABF. L'ATIP mène depuis septembre 2018 une expérimentation avec l'ABF sur le secteur Sud pour fluidifier l'instruction.

Les Rencontres de l'ATIP ont aussi donné lieu à des débats sur l'aménagement des territoires, sur l'urbanisme, et notamment sur la gouvernance parfois complexe mais enrichissante des PLU intercommunaux. Cette première expérience réussie a convaincu les élus de l'ATIP de la renouveler en 2019 sur une nouvelle question : la gestion de l'eau en urbanisme.





## Zoom Projets

### Une coordination dans l'accompagnement des PLUi

Les Communautés de communes du Kochersberg, de Hanau - La Petite Pierre, du Pays de Niederbronn-les-Bains et du Pays de la Zorn ont sollicité l'appui de l'ATIP pour élaborer leurs PLU intercommunaux.

L'ATIP a poursuivi tout au long de l'année 2018 son action d'accompagnement spécifique des PLUi à travers un pilotage coordonné des actions des chefs de projet en charge de ces missions et un suivi régulier grâce à une présence continue sur les territoires. L'accompagnement de l'ATIP porte tant sur l'écriture des PLUi que sur la sécurité juridique de ces procédures complexes et sur l'appui à la gouvernance, à la concertation et au travail avec les personnes publiques associées. L'année 2018 a été l'année de la traduction des projets d'aménagement et de développement durables (PADD) dans les pièces opposables (plans de règlement, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation).

La construction de ces grands documents nécessite des études poussées et de faire appel à des compétences variées dans le domaine de l'aménagement de l'espace. L'ATIP travaille en collaboration avec le réseau d'ingénierie du Bas-Rhin, et a ainsi mené des démarches innovantes à l'occasion de l'élaboration des PLUi, avec le CAUE (sur la réhabilitation des corps de ferme dans le Kochersberg), avec le SDEA (sur la prise en compte des coulées d'eaux boueuses dans le règlement d'urbanisme), etc.

Les documents suivis par l'ATIP seront arrêtés début 2019, ce qui marque une étape majeure dans la construction des projets de territoire des intercommunalités.

### Bernard Freund - Président de la Communauté de communes du Pays de la Zorn



*« L'élaboration de notre PLUi nous permet de construire le territoire de demain ; c'est un exercice de réflexions intercommunales particulièrement important pour nous.*

*Au regard de la complexité du projet et de la volonté de travailler en collaboration étroite avec les élus membres de la Communauté de communes, nous avons naturellement souhaité être accompagnés par les équipes de l'ATIP.*

*Cet accompagnement technique de qualité se nourrit du travail de coordination entre les équipes d'études en charges des PLUi à l'ATIP, mais aussi entre les équipes d'études et les équipes d'instruction des autorisations du droit des sols.*

*La coordination avec les équipes ADS permet d'assurer aux élus une bonne mise en œuvre du futur PLUi.*

*La coordination des équipes d'études de l'ATIP nous permet de bénéficier d'une vision consolidée de la mise en œuvre de la réforme sur le nouveau contenu du PLUi et d'avoir une vision transversale et partagée des enjeux et des politiques portées, notamment, par les personnes publiques associées.*

*Dans le cadre d'un planning très contraint, et devant l'important travail des élus et des bureaux d'études, nous apprécions l'investissement de l'équipe d'études qui nous accompagne, la coordination de l'activité des intervenants sur les PLUi ainsi que la mobilisation des différentes compétences de l'ATIP. »*







## Zoom Projets

### SCOT de la Bande Rhénane Nord Bilan intermédiaire

Le Syndicat mixte du SCOT a l'obligation, 6 ans après l'approbation de son SCOT (le 29 novembre 2013), de réaliser le bilan de sa mise en œuvre sur des thématiques bien identifiées. Néanmoins, dans le cadre des discussions avec l'Etat, intervenues au moment de la mise au point du SCOT, il a été convenu de réaliser un bilan intermédiaire à 3 ans.

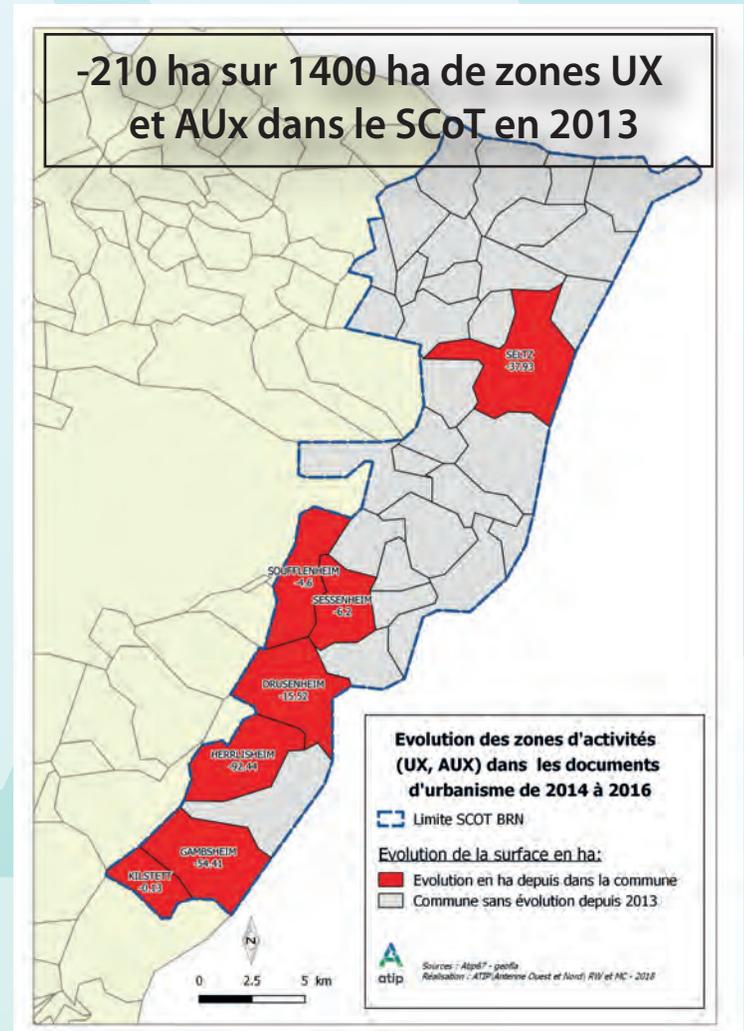
Le Syndicat mixte s'est appuyé sur l'ATIP pour la mise en place des indicateurs de suivi et leur analyse. Le travail a été réalisé en trois étapes :

1. L'identification des sujets à enjeux à suivre prioritairement ;
2. L'identification des moyens et données à mobiliser ;
3. L'exploitation des données issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme à travers l'outil Cart@DS et leur mise en perspective par rapport aux autres données.

Les élus ont dégagé deux thématiques principales à observer dès le bilan intermédiaire :

-La question du logement notamment à travers la question de la répartition de la production des nouveaux logements suivant le principe de 50% en extension et 50% en densification ;

-Le développement des pôles économiques suivant la stratégie de renforcement des polarités économiques.



**Denis Hommel - Maire d'Offendorf**

« L'expérience de ce premier bilan intermédiaire du SCOT, réalisé avec les moyens internes de l'ATIP, a été l'occasion pour l'ATIP de consolider ses bases de données, et d'affiner les processus de saisies en ADS dépassant le strict besoin de l'instruction pour se doter d'un véritable outil exploitable pour d'autres observations territoriales.

Pour le Syndicat mixte du SCOT, l'approche volontariste d'un bilan intermédiaire a permis, de réfléchir, à partir de l'esquisse des tendances observées à mi-parcours, aux moyens et objectifs à poursuivre pour le bilan du SCOT à l'échéance réglementaire des 6 ans. »

## Le conseil



L'ATIP a vocation à apporter dans ses domaines d'activité, des conseils ponctuels qui permettent aux collectivités de prendre des décisions et d'orienter des réflexions, indépendamment ou préalablement à des missions conventionnées avec l'ATIP.

L'ATIP délivre le conseil sur tout sujet dans ses champs de compétence : ADS, fiscalité et financement de l'aménagement, urbanisme, procédures d'urbanisme et d'aménagement, paies et gestion des listes électorales, marchés publics (dans le cadre des missions d'accompagnement technique).

Pour ce faire, les métiers opérationnels sont associés aux métiers d'expertise pour produire une information la plus à jour possible et dans un format synthétique, adaptée à la situation du demandeur.

L'ATIP reste bien sur son cœur de métier ; pour les sujets périphériques à ses missions, elle s'inscrit dans un réseau de partenaires spécialisés tel que l'EPFA pour le foncier, le GIE Viabitat 67, le CAUE et le Parc des Vosges du Nord pour l'architecture, le paysage et le patrimoine.

Un bon conseil consiste souvent d'abord à mettre en relation le demandeur avec le technicien ou le service le plus pertinent. Cela implique un passage de relais à la structure partenaire et le suivi de la réponse donnée.

En 2018, l'identification des procédures en urbanisme pour faire évoluer le document d'urbanisme reste l'un des sujets majeurs en matière de conseil. Le financement et la fiscalité de l'aménagement constituent également des domaines de conseil fréquents pour l'ATIP tandis qu'émergent de plus en plus les questions liées à l'espace public et à la domanialité. Comme les années précédentes, les évolutions de périmètres administratifs génèrent des impacts sur les démarches en urbanisme et les modalités de l'instruction ADS.



**Le conseil gratuit est réalisé à la demande. Dans le principe, il mobilise entre 2 heures minimum à 4 demi-journées au maximum (temps cumulé de l'ensemble des membres de l'équipe-projet).**

**Dans les domaines complexes, le conseil consiste à poser la problématique qui peut être un préalable utile à une mobilisation des compétences de l'ATIP sous forme de mission.**

# L'accompagnement technique pour le Département

En sa qualité de membre, le Département du Bas-Rhin a confié à l'ATIP pour la troisième année consécutive, des missions de conseil et d'accompagnement technique en aménagement, en urbanisme et en environnement à destination de ses services.

En mobilisant ses référents thématiques, ses équipes d'études en aménagement et en urbanisme et ses instructeurs des autorisations du droit des sols, l'ATIP a apporté un service opérationnel et une expertise juridique dans ses domaines de compétences. Elle a contribué à la mise en œuvre des grands projets du Département 67 et est intervenue activement dans le cadre du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin.

## Accompagnement au titre du réseau d'ingénierie du Bas-Rhin

Au sein du réseau, l'ATIP soutient le partage entre les organismes via l'élaboration de supports de travail ou l'animation de réflexions sur les besoins d'accompagnement du territoire bas-rhinois. Ainsi en 2018, l'ATIP a notamment suivi des actions et missions menées en partenariat avec le réseau d'ingénierie du Bas-Rhin, préparé la présentation des actions du réseau en commission thématique réunie du CD67, organisé et préparé le séminaire entre les organismes du réseau sur la revalorisation des centres-bourgs. L'ATIP a assuré une mission d'expertise pour le suivi de la politique de revalorisation du centre-bourg de Sarre-Union et a participé aux réunions de travail et de partage avec les élus. A la demande des collectivités, l'ATIP a préparé et animé des réunions de conseil avec l'ensemble des membres du réseau pour favoriser l'émergence de projets.

## Accompagnement opérationnel et juridique pour la réalisation des projets routiers du Département

L'accompagnement opérationnel et juridique s'est poursuivi pour la sécurisation juridique et environnementale des projets d'investissements routiers du plan " Territoires Connectés et Attractifs 2017-

2021 ". A ce titre, près de 50 projets ont été analysés sous l'angle des procédures en urbanisme et en environnement ainsi qu'au regard des dispositions réglementaires de la loi LCAP et de la réforme du code de l'environnement.

Un accompagnement a été réalisé dans le cadre de la politique « d'abattage d'arbres » afin que les processus opérationnels des services intègrent les nouvelles dispositions réglementaires de la loi biodiversité et de la loi patrimoine notamment en site inscrit/classé/monument historique.

L'ATIP a finalisé le dossier d'approbation de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Dorlisheim pour la réalisation de la liaison routière RD1420-RD392 dite Liaison ATRIUM, dont la pose de la première pierre a eu lieu en octobre 2018.

## Expertise et animation dans le cadre des politiques départementales

**-Conseils techniques et juridiques sur des projets :** l'ATIP a apporté des conseils et des appuis techniques et juridiques dans ses domaines de compétence pour faciliter la mise en œuvre de projets opérationnels. On peut citer à titre d'exemple un accompagnement sur les collèges de Lingolsheim et de Bischwiller sur le développement d'équipements sportifs ou encore sur le développement du site de l'EPSAN et celui du Champ du Feu.

Les équipes d'instruction ont également délivré des conseils, en amont des dépôts des autorisations du droit des sols pour des projets départementaux.

**-Appui à la connaissance, transmission de données :** l'ATIP appuie les services du Département par la fourniture de données statistiques issues du logiciel d'instruction des permis de construire dans le cadre des travaux de définition de la carte scolaire ou du plan départemental de l'habitat. Comme les années précédentes, les services de l'ATIP collectent et mettent à jour et en forme les données environnementales qu'elle met ensuite à la disposition des services du Département.

**-Mission Personne Publique Associée** : en soutien à la mission Personne Publique Associée (PPA) du Département, l'ATIP construit des fiches outils pour l'élaboration d'un "porter-à-connaissance" dynamique des politiques départementales. Cet outil a pour objectif d'accompagner les services du Département dans la lecture et l'analyse des documents d'urbanisme lors des sollicitations du Département au titre de Personne Publique Associée.

**-Animation départementale** : le Département poursuit depuis 2016, une démarche d'animation à destination des Communautés de communes sur la mise en œuvre des transferts des ZAE. En 2018, l'ATIP a contribué à préparer une réunion d'animation des Communautés de communes initiée par le Département et à l'élaboration des analyses et documents supports des présentations.

#### **Accompagnement du Département dans ses actions en faveur de la solidarité territoriale**

**-Taxe d'aménagement** : l'ATIP a poursuivi son partenariat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de faire connaître, à la fois au Département et aux communes membres de l'ATIP et adhérentes à la mission ADS, les montants de la taxe d'aménagement calculés par la DDT, projet par projet. L'ATIP leur diffuse un état semestriel de l'ensemble des dossiers traités par la DDT. Elle favorise l'amélioration continue du processus mis en place à travers des rencontres régulières avec les services de la DDT en charge de la fiscalité.

**-Sites en développement** : le Département accompagne les porteurs de projets favorisant le développement économique et l'attractivité des territoires. L'ATIP a ainsi développé une méthode d'analyse des potentiels d'aménagement de sites au regard des contraintes urbanistiques et administratives et appuyé le Département dans ses actions en faveur du développement territorial.

**-Accompagnement des communes sinistrées** : dans le cadre d'une démarche de prévention du risque de coulées d'eaux boueuses et d'inondation, subi régulièrement par les communes du Bas-Rhin, l'ATIP travaille en lien avec ses partenaires à la prise en compte du "risque" coulées d'eaux boueuses dans les documents d'urbanisme. L'objectif est, à terme, de limiter le coût des dégâts en diminuant la vulnérabilité des territoires et d'améliorer l'anticipation du risque. L'ATIP en lien avec des élus,

le SDEA et les services de l'Etat établit une méthode pour construire un diagnostic "partagé" de la connaissance locale du risque et une boîte à outils de principes réglementaires ou d'orientations d'aménagement et de programmation applicables selon le niveau de connaissance des risques.

#### **Formation et veille juridique et technique dans les domaines de compétences de l'ATIP :**

L'ATIP a poursuivi ses formations dans le domaine de l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement auprès des agents qui mettent en œuvre les politiques du Département. L'ATIP est notamment intervenue auprès du club « dépendance verte » du CD67 sur les nouveautés législatives et réglementaires environnementales pouvant impacter la gestion des dépendances vertes (loi biodiversité, loi LCAP...).

Les nouveaux dispositifs réglementaires et les jurisprudences ont fait l'objet de la rédaction d'une veille juridique trimestrielle et de la diffusion de mails d'alerte.

L'ATIP a mobilisé ses référents pour l'analyse du projet de règles générales du SRADDET en vue de la contribution à l'avis du Département dans le cadre de la concertation organisée par Région Grand Est.

#### **Développement et mise en valeur des données de l'ATIP**

**Suivi de l'activité de l'application du droit des sols : le Département souhaite accompagner les collectivités dans leur mission de suivi de la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme par la création d'une donnée Cart@DS issue de l'application du droit des sols. Cette donnée consolidée est également exploitable à des fins d'observation des dynamiques territoriales. La consolidation de cette donnée a donné lieu à l'élaboration d'un protocole de saisie des dossiers ADS pour les équipes d'instruction ADS de l'ATIP et à la construction d'un outil informatique de vérification automatique de la qualité de la saisie. L'objectif est la création de tableaux de bord communaux et intercommunaux de suivi de l'activité de l'application du droit des sols qui seront envoyés annuellement aux communes et intercommunalité membres de l'ATIP dès 2019.**

## Le traitement des paies



L'année 2018 avait été annoncée comme l'année de la consolidation et de l'ouverture. Cette volonté s'est traduite dans les faits par un constat qui peut se décliner ainsi :

-Une équipe Unité Prestation aux Collectivités **engagée dans un plan de formation** : les membres du service ont pris part tout au long de l'année à différentes formations professionnalisantes (environnement territorial, absences, carrières...) qui ont ainsi permis d'améliorer et d'élargir le conseil aux collectivités.

-Des **résultats tangibles** : la réalisation de la Déclaration Annuelle des Données Sociales et Universelles (DADSU) 2017 dans de très bonnes conditions a été saluée par les adhérents, à l'instar de la réalisation mensuelle des paies et de l'envoi des éditions aux collectivités. La réponse à des demandes spécifiques (dématérialisation, paramètres particuliers...) dans des délais appropriés a également été appréciée. Ces réalisations témoignent d'une nouvelle dynamique, fruit à la fois de l'utilisation maîtrisée de l'outil CIRIL et de compétences développées au fil des mois.

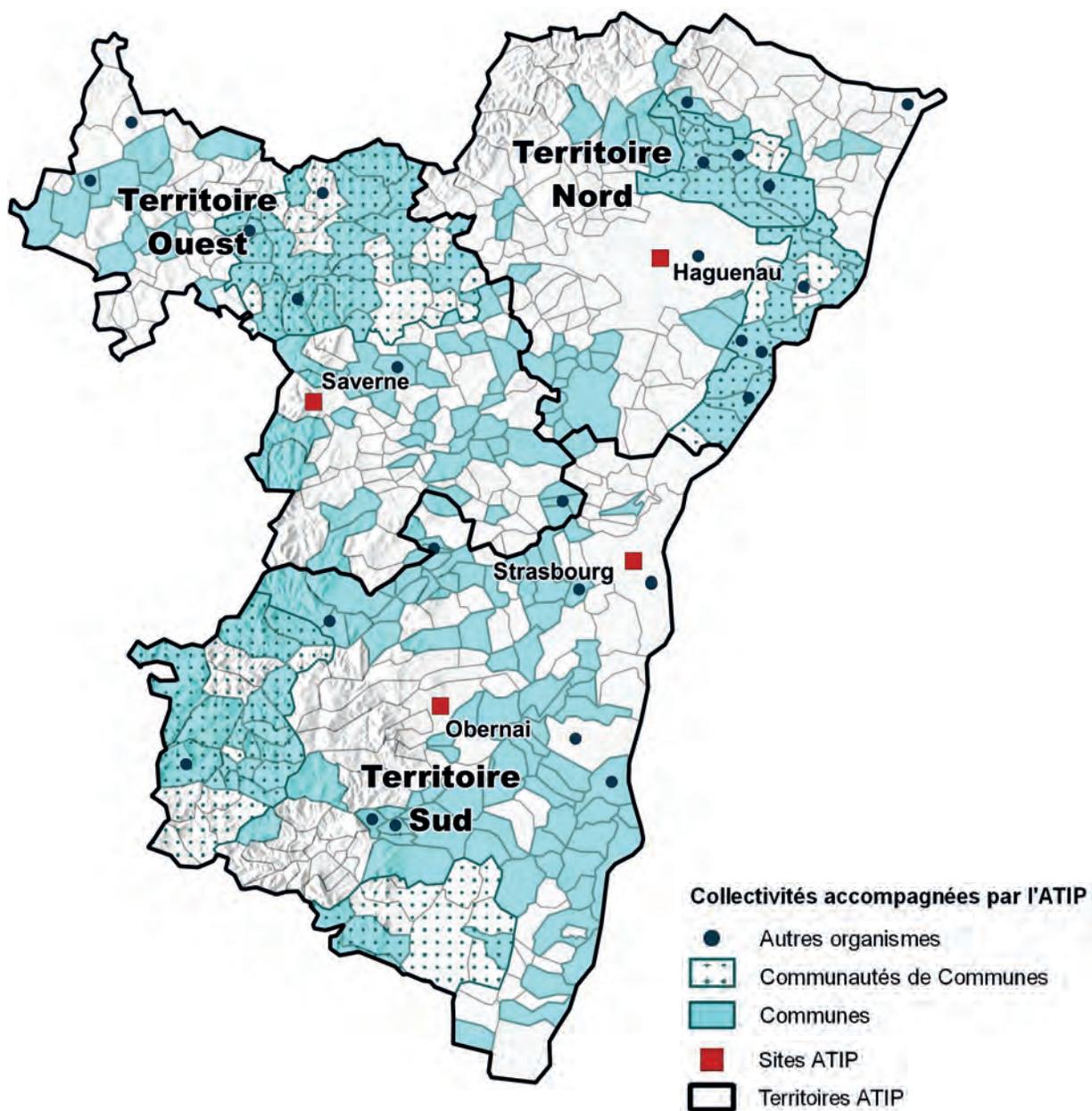
-Une **communication** renforcée (édition de flyers, présence aux Rencontres de l'ATIP, formations régulières...) : l'accent a été mis sur une communication équilibrée et didactique (fiches pratiques, messages thématiques...).

-Une **anticipation** des échéances : la gestion des échéances et l'organisation sont primordiales en matière de paie. L'équilibre entre les tâches des missions Paie - Gestion des listes électorales et les projets de développement (changement de logiciel de gestion des listes électorales, organisation de formations plénières), qui ont jalonné l'année écoulée, a pu être respecté.

-Une **confiance renouvelée** : plusieurs établissements (GCSMS Oermingen) ou communes (Hangenbieten, Rohr) ont fait le choix de rejoindre la mission Paie au cours de l'année 2018 et plusieurs autres (SIVU de Croettwiller, SIVU des communes forestières de Sélestat et environs...) en feront de même le 1er janvier 2019. Ces adhésions récompensent le travail fourni par l'équipe au contact des communes tout au long de l'année (contact téléphonique, réponses aux courriels, aide au paramétrage, formations...).

-**Des projets maîtrisés** : à cet égard, la préparation du **prélèvement à la source**, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2019, est l'illustration d'une gestion de projet anticipée. Un minutieux travail de préparation (tant au niveau du logiciel de paie que sur Net Entreprises) a été nécessaire afin de sécuriser les données de paie et d'accompagner au mieux les collectivités adhérentes. La mission Paie de l'ATIP, chargée de gérer l'intégralité du processus pour le compte des collectivités et établissements (environ 4000 paies), a ainsi pris contact en amont avec l'ensemble des acteurs (Direction Générale des Finances Publiques, prestataire, collectivités...), élaboré des fiches pratiques et effectué des tests probants afin d'aborder cette échéance avec un arsenal de compétences.

L'année 2018, dont l'actualité foisonnante ne s'est pas démentie au fil des mois (l'introduction de l'indemnité compensatrice de CSG au 01/01/18 avait ouvert la voie à un nombre de changements), a donc été pour la mission Paie de l'ATIP une année dense et structurante pour le service.



	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	68
Territoire OUEST	82
Territoire SUD	116
Hors Bas-Rhin	8
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>



## La gestion des listes électorales

L'année 2018 a été très intense pour la mission Gestion des listes électorales (GLE) de l'ATIP avec en point d'orgue :

**-L'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des listes électorales ;**

**-La formation des collectivités adhérentes** au nouveau logiciel via des sessions plénières qui ont réuni une pluralité d'acteurs (communes, bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin, prestataire, équipe ATIP).

L'acquisition d'un nouveau logiciel, rendu nécessaire par l'obsolescence de l'ancienne application, a été précédée par une réflexion sur les besoins des communes. Simplicité et ergonomie ont été les maîtres mots des communes consultées pour choisir un outil intuitif, aisément compréhensible, synchronisé avec le futur Répertoire Electoral Unique (REU) et adapté à un traitement mutualisé, c'est-à-dire multi-collectivités. Le prestataire a été sélectionné sur ces critères mais aussi pour sa réactivité et pour la dimension humaine de son accompagnement.

La migration des données électorales des communes a ainsi pu être réalisée pendant la période estivale dans les délais fixés et a été opérée avec succès (l'excellente tenue des listes électorales par les communes a contribué à la réussite de cette migration).

Les gestionnaires de la mission GLE de l'ATIP ayant été préalablement formés au nouveau logiciel, 5 sessions de formations ont été organisées au cours du mois de septembre pour les services des communes.

Plusieurs formats ont ainsi été déclinés : une formation spécifique à l'attention du " Club utilisateur " en comité restreint et 4 formations plénières qui ont réuni au total près de 180 communes.

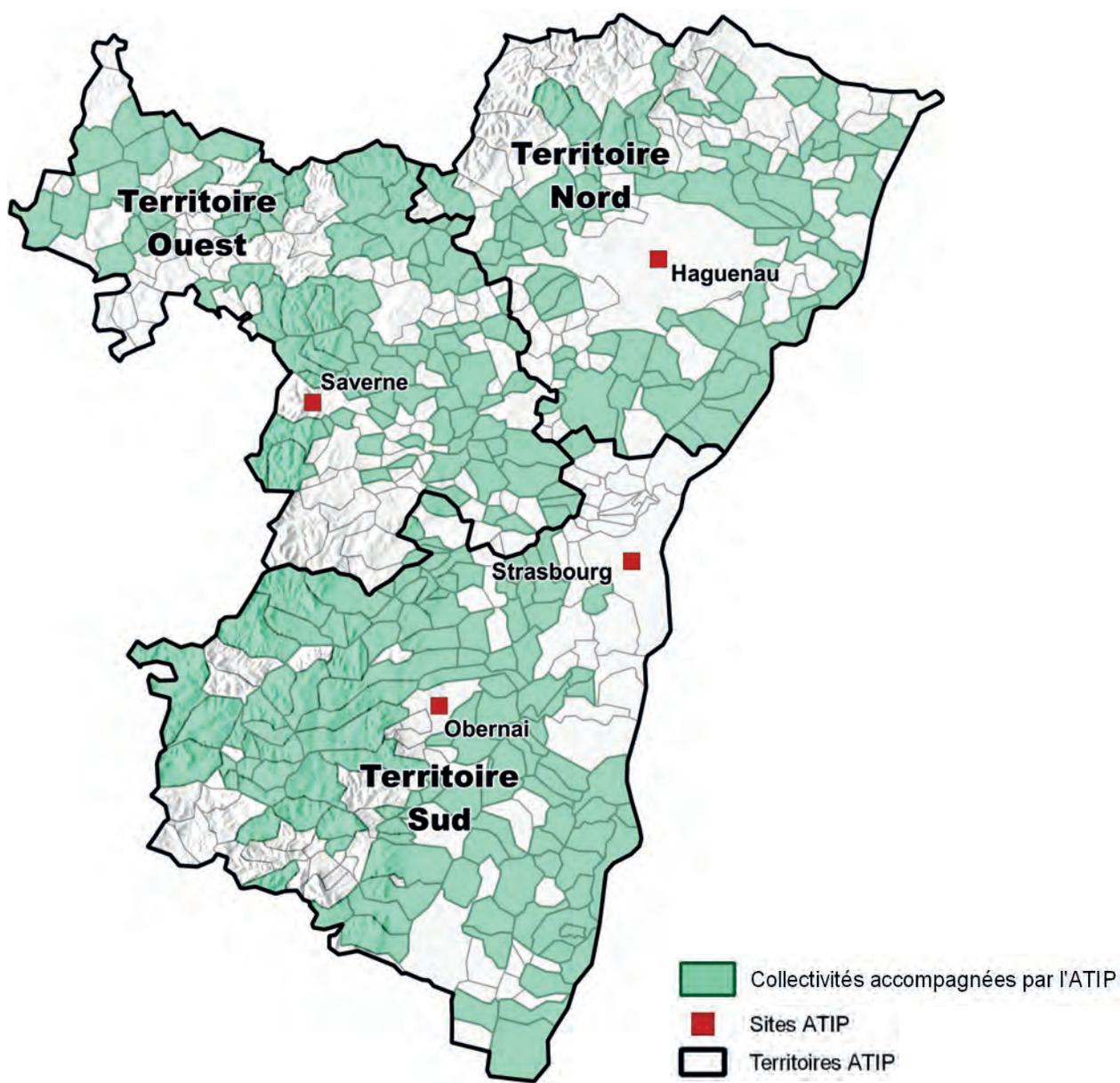
A cette occasion, dans un souci d'apporter une information exhaustive à nos adhérents, les formations proposées ont conjugué informations sur la réforme électorale et découverte du nouveau logiciel.

La présence du bureau des élections de la Préfecture a permis d'aborder les thématiques législatives (mise en place du REU) avec une expertise accrue et de répondre aux questions suscitées par cette réforme. La complémentarité des acteurs présents a permis de couvrir un large champ de connaissances.

A la fois didactiques et interactives, ces formations ont été vivement appréciées par les communes, fortement mises à contribution par le législateur en 2018 (obligation de valider les listes électorales sur le portail de l'INSEE, d'appréhender les enjeux de la réforme électorale, de procéder à la nomination de membres de la future commission de contrôle...).

L'année 2018 peut donc être qualifiée de fructueuse car elle a permis à la fois de se doter d'un nouveau logiciel (très bien accueilli par les utilisateurs) et d'accompagner au mieux les collectivités dans la réforme électorale.

Plusieurs communes (Ebersheim, Itterswiller, Bossendorf et Ettendorf), intéressées par la prestation proposée par la mission GLE de l'ATIP et par le nouveau logiciel mis à disposition, ont fait le choix, au cours du dernier trimestre de l'année 2018, d'adhérer à la mission récompensant ainsi le travail accompli.



	Nb de collectivités accompagnées
<b>Territoire NORD</b>	<b>72</b>
<b>Territoire OUEST</b>	<b>91</b>
<b>Territoire SUD</b>	<b>118</b>
<b>Hors Bas-Rhin</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>282</b>

## Qualité, méthodes et expertises, actions transversales : les chantiers 2018



### La consolidation des données liées à l'instruction et leur valorisation

En 2017, l'ATIP s'est engagée dans un processus de valorisation des données issues du logiciel d'instruction des autorisations du droit des sols Cart@DS. Il s'agit de mobiliser les informations découlant de l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées dans les 453 communes du Bas-Rhin suivies par l'ATIP. Cette action s'est poursuivie en 2018. Les données, saisies dans un but d'instruction, ont été mobilisées pour :

- le suivi de la mise en œuvre du SCOT de la BRN, bilan à 3 ans (voir zoom projet) ;
- élaborer le prototype des tableaux de bords communaux relatifs à l'activité ADS à destination des communes et qui seront diffusés en 2019 aux membres de l'ATIP adhérents à la mission ADS.

### Les développements autour de l'information géographique

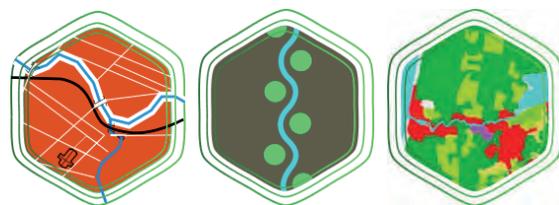
L'année a été consacrée à la mise en place d'un SIG de consultation au profit des équipes d'études de l'ATIP et à explorer les opportunités de mutualisation. Suite au recensement des besoins effectué auprès des membres de l'ATIP, le Comité syndical de l'ATIP a décidé le 4 décembre 2018 de proposer, à compter de janvier 2019, une nouvelle mission en Information Géographique. L'offre consistera en la mise à disposition des collectivités qui le souhaitent d'un pack comprenant :

- L'accès à l'outil SIG : Intr@Géo ;
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs ;
- Un accès aux différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) ;
- Une veille juridique et une animation métier.

### Une activité de formation intense

Outre le déploiement de la nouvelle mission formation auprès des élus et agents des collectivités (cf. p. 4 et 5) qui a permis de former plus de 100 participants autour des thématiques liées à l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement, 6 journées ont été consacrées à la formation de 53 agents communaux au logiciel d'instruction Cart@DS. L'ATIP a également assuré, pour des agents d'Archéologie Alsace, une formation portant sur les protections environnementales alsaciennes. Les agents de l'ATIP ont bénéficié, quant à eux, de formations délivrées par l'équipe des référents et des systèmes d'informations de l'ATIP portant notamment sur le nouveau contenu du PLU, les lotissements, le logiciel de gestion administrative des marchés publics acquise par l'ATIP en 2018, le logiciel SIG Intr@Géo, la saisie des documents d'urbanisme au format CNIG.

géoportail  
DE L'URBANISME



## Veille juridique et technique

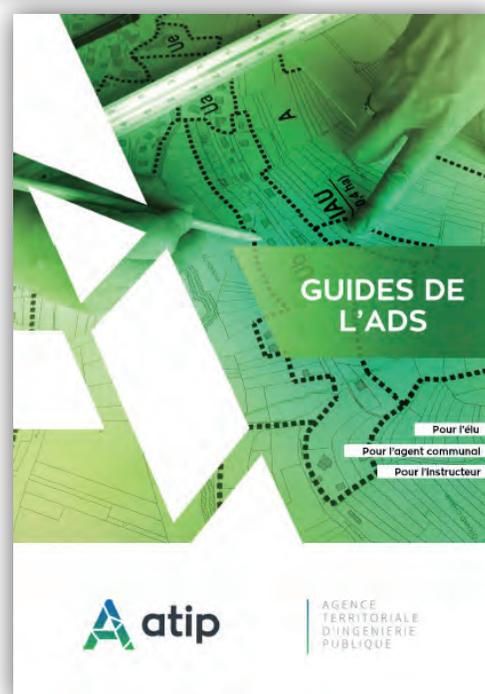
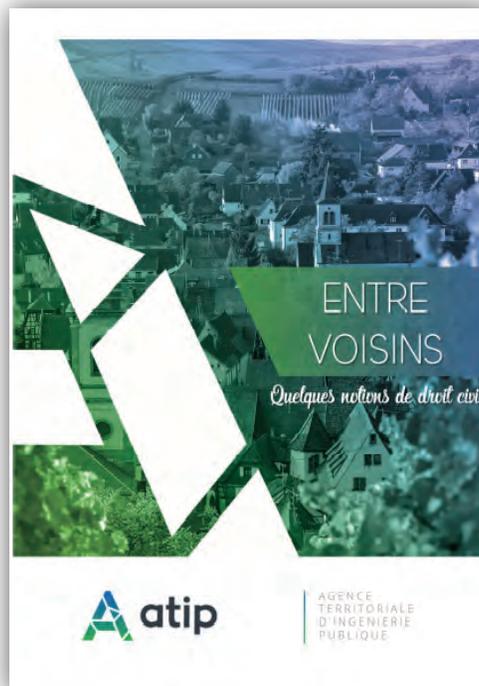
En 2018, l'ATIP s'est employée à poursuivre la diffusion du fruit de son travail de suivi des évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles mais aussi des pratiques dans ces domaines. Dans cette optique, en complément de la veille juridique et technique à destination de ses membres, l'ATIP a conçu et diffusé un fascicule **Entre voisins** relatif aux principales notions relevant du droit civil et pouvant susciter des questionnements des administrés à l'occasion de projets d'aménagement ainsi que **Les guides de l'ADS** à destination des élus, agents communaux et instructeurs.

## Les partenariats

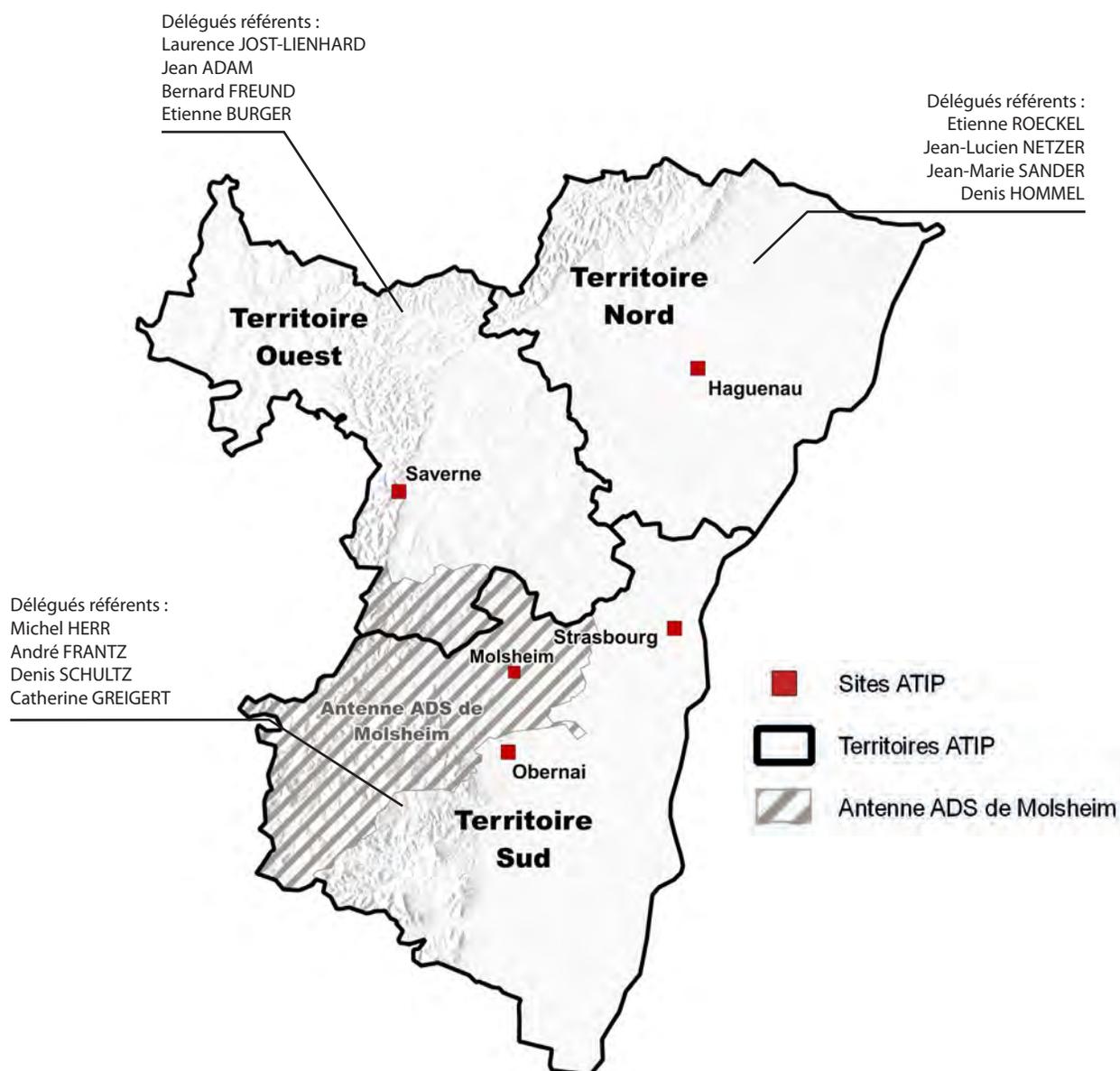
La régularité et la nature des relations entretenues avec les services de l'Etat est un facteur essentiel pour mener à bien les projets. Dans cette perspective les réunions programmées toutes les 6 semaines entre les services de l'ATIP et la DDT ont permis d'aborder bon nombre de questions de fond (dématérialisation, évolutions législatives et réglementaires, échanges sur les doctrines...) mais aussi de traiter les difficultés et fluidifier les processus (transmission des données liées à la taxe d'aménagement, instruction dématérialisée des avis conforme du Préfet...). Suite aux Rencontres de l'ATIP en territoires, une expérimentation avec les services de l'ABF a été mise en place (cf. p. 6). En 2018 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a organisé 3 journées d'information sur la thématique de l'évaluation environnementale. En vue de leur préparation, la DREAL a sollicité la contribution de l'ATIP. Dans cette optique, en s'appuyant sur les projets de planification et d'aménagement suivis par ses équipes, l'ATIP a procédé à un recensement des problématiques et enjeux liés à cette thématique. La synthèse de cet audit a permis d'enrichir les échanges lors de ces journées autour d'exemples concrets.

Les partenariats avec les acteurs de la chaîne d'ingénierie se sont poursuivis (SDEA, Archéologie Alsace, ADEUS, GIE Viabitat 67, EPFA, ADIRA, ADT, CAUE...) pour assurer une meilleure mobilisation des compétences et expertises des acteurs de l'ingénierie à chaque étape des projets des collectivités. En complément, des échanges ont été menés sur des thématiques spécifiques (par exemple la

constructibilité en zone agricole avec la chambre d'agriculture, le grand cycle de l'eau et les participations d'urbanisme avec le SDEA, les modalités d'intervention du GIE Viabitat). Enfin, comme l'année passée, l'ATIP a contribué aux ateliers techniques de l'ADEUS en particulier sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que sur la démarche environnementale et la séquence éviter-réduire-compenser.



## Les différents sites de l'ATIP en territoire



**Strasbourg**, Florence Wiel - tel : 03 88 76 63 63  
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc  
67000 Strasbourg  
florence.wiel@atip67.fr  
Secrétariat : Lucie Frey - tel : 03 88 76 67 03

**Haguenau**, Marie-Paule Georgel - tel : 03 68 33 87 27  
24 rue du Maire André Trabant 67500 Haguenau  
marie-paule.georgel@atip67.fr  
Secrétariat - Véronique Obert - tel : 03 68 33 87 20

**Saverne**, Clémentine Albertoni - tel : 03 88 76 66 69  
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne  
clementine.albertoni@atip67.fr  
Secrétariat - Valérie Hoffmann - tel : 03 68 33 87 06

**Obernai**, Paulette Albert - tel : 03 88 76 66 77  
53 rue de Sélestat 67210 Obernai  
paulette.albert@atip67.fr  
Secrétariat - Sandrine Bauer - tel : 03 68 33 85 80

**Antenne ADS de Molsheim**, Nathalie Nouknaf - tel : 03 68 33 85 86  
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim  
nathalie.nouknaf@atip67.fr  
Secrétariat - Sandrine Bauer - tel : 03 68 33 85 80

**Gestion administrative et financière** : Monique Oechsel  
tel : 03 88 76 65 63  
monique.oechsel@atip67.fr

**Paies et listes électorales** : Gildas Mignot - tel : 03 88 76 64 50  
gildas.mignot@atip67.fr

**Informatique Cart@ds** : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14  
eric.soeder@atip67.fr

Secrétariat Général		Ressources Métiers	
<i>Responsable</i> <b>MONIQUE OECHSEL</b>	<i>Responsable</i> <b>ISABELLE WERCKMANN</b>	<i>Responsable</i> <b>ISABELLE WERCKMANN</b>	<i>Responsable</i> <b>ISABELLE WERCKMANN</b>
<i>Référent RH</i> <b>GUILLAUME BALAUD</b>	<i>Référente juridique</i> <b>LAURA BOVE</b>	<i>Référente juridique</i> <b>LAURA BOVE</b>	<i>Référente juridique</i> <b>LAURA BOVE</b>
<i>Comptable</i> <b>MIKAEL DILGER</b>	<i>Référente aménagement</i> <b>CELINE BARUTHIO</b>	<i>Référente aménagement</i> <b>CELINE BARUTHIO</b>	<i>Référente aménagement</i> <b>CELINE BARUTHIO</b>
<i>Assistant administratif</i> <b>SEMIHA YUCEL</b>	<i>Référente ADS</i> <b>CELINE STROEBEL</b>	<i>Référente ADS</i> <b>CELINE STROEBEL</b>	<i>Référente ADS</i> <b>CELINE STROEBEL</b>
<i>Responsable paye &amp; listes électorales</i> <b>GILDAS MIGNOT</b>	<i>Instructeurs volants</i> <b>AMELIE DIDELOT</b>	<i>Instructeurs volants</i> <b>AMELIE DIDELOT</b>	<i>Instructeurs volants</i> <b>AMELIE DIDELOT</b>
<i>Gestionnaires payes &amp; listes électorales</i> <b>CORINNE MUNTZ</b>	<i>Référente environnement</i> <b>FANNY PINET</b>	<i>Référente environnement</i> <b>FANNY PINET</b>	<i>Référente environnement</i> <b>FANNY PINET</b>
<i>Assistant administratif</i> <b>MICKAEL BOJTEAU</b>	<i>Référente urbanisme &amp; responsable procédures</i> <b>SEVERINE KLUMB</b>	<i>Référente urbanisme &amp; responsable procédures</i> <b>SEVERINE KLUMB</b>	<i>Référente urbanisme &amp; responsable procédures</i> <b>SEVERINE KLUMB</b>
<i>Renfort gestionnaire paye</i> <b>PASCALE DERBAL</b>	<i>Chargées de procédures</i> <b>SABINE BABAZADE</b>	<i>Chargées de procédures</i> <b>SABINE BABAZADE</b>	<i>Chargées de procédures</i> <b>SABINE BABAZADE</b>
	<i>Responsable systèmes d'informations</i> <b>ERIC SOEDER</b>	<i>Responsable systèmes d'informations</i> <b>ERIC SOEDER</b>	<i>Responsable systèmes d'informations</i> <b>ERIC SOEDER</b>
	<i>Développeur SI</i> <b>MALIKA BEY</b>	<i>Développeur SI</i> <b>MALIKA BEY</b>	<i>Développeur SI</i> <b>MALIKA BEY</b>
	<i>Administratrice SIG</i> <b>BETTY DESJARDIN</b>	<i>Administratrice SIG</i> <b>BETTY DESJARDIN</b>	<i>Administratrice SIG</i> <b>BETTY DESJARDIN</b>
	<i>Géomaticienne</i> <b>SOPHIE ROUSSELET</b>	<i>Géomaticienne</i> <b>SOPHIE ROUSSELET</b>	<i>Géomaticienne</i> <b>SOPHIE ROUSSELET</b>
	<i>Renfort technicien SI</i> <b>HUGO EMERIC</b>	<i>Renfort technicien SI</i> <b>HUGO EMERIC</b>	<i>Renfort technicien SI</i> <b>HUGO EMERIC</b>

*Responsable PLUI et projets de territoires*  
**NATHALIE NOUKNAF**

**Antenne ADS de Molsheim**

*Responsable*  
**NATHALIE NOUKNAF**

*Assistante*  
**SANDRINE BAUER**

*Equipe ADS*  
**ROXANE KUBIAK**  
**PAULINE MANNSHARDT**

**CHARLOTTE BECHT \*\*\*\*\***

**NATACHA DAHLEN**  
**MAGALIE EVRARD**

**SYLVAIN ROUX**  
**SANDRINE WOLFF**

**Territoire Sud**

*Responsable*  
**PAULETTE ALBERT**

*Assistante*  
**SANDRINE BAUER**

*Chefs de projet*  
**LAURENT DARMOISE**  
**SEVERINE ETLING**  
**PATRICE MERCIER**  
**BRIGITTE MEYER**

*Assistant de projet*  
**THIBAUT FILLIOL**

*Technicien de projet*  
**ERIC LOEFFLER**

*Equipe ADS*  
**BERTRAND CATY**  
**OPHELIE GROSEMOUGE**

**BENEDICTE THEER**  
**ELENA GOURDON**

**CATY OBER**  
**SABRINA PEREIRA**

**ANNE BRUN**  
**FRANCK SCHNEIDER**

**SABRINA DELLE DONNE**

*Assistant administratif*  
**JONATHAN SITTLER**

**Territoire Ouest**

*Responsable*  
**CLEMENTINE ALBERTONI**

*Assistante*  
**VALERIE HOFFMANN**

*Chefs de projet*  
**PASCAL BOEHM**  
**AUDREY CUVEREAUX**  
**AGATHE FAUST**

*Assistante de projet*  
**RACHEL WOLFFER**

*Technicienne de projet*  
**JUSTINE WILT**

*Equipe ADS*  
**VANESSA KELLER**  
**SEGOLENE HAESSIG (remp. VIRGINIE STEFFAN)**

**CLAUDE DOLLINGER**  
**SABINE SCHNEIDER**

**ISABELLE CANTIN**  
**MURIELLE LAQUIT**  
**AURELIE KOELLER**

**SANDRINE CONRAD**  
**MARINE CHASSIGNEUX**

*Assistant administratif*  
**REMI KICK**

**Territoire Nord**

*Responsable*  
**MARIE-PAULE GEORGEL**

*Assistante*  
**VERONIQUE OBERT**

*Chefs de projet*  
**CATHERINE LEIBRICH**  
**CHARLOTTE SALLET**  
**FLORIAN RISPAL**

*Assistant de projet*  
**MAXIME COSSAT**

*Technicienne de projet*  
**LEONIE METZINGER**

*Equipe ADS*  
**SANDRA ADAM**  
**SANDRINE VACHET**

**LAETITIA WISSEN**  
**EMMANUELLE FAUPIN**

**SOPHIE CATELAIN**  
**VIVIANE CARL**

**BERNARD CHEVRE**  
**PATRICIA STRIEGEL**

**CAROLINE EPLE**  
**CAROLINE ROUX-MEYER**

**XAVIER EGLER**  
**ANNE-SYLVIE BURGER**

**ISABELLE GAULON**  
**THOMAS FERTER**

